



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 4 JANVIER 2022
PV N. 21 par voie électronique

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR M. - HALLOT JF – OSMAN C. - TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**La journée reportée du 4 et 5 décembre est programmée
aux 8 et 9 janvier 2022.**

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, ceux-ci doivent transmettre au district de Football le formulaire « de dysfonctionnement de la FMI ».

Les rencontres non jouées les 11 et 12 décembre sont programmées aux 15 et 16 janvier.

BUT ECLAIR :

Pour la période 1 du 11/10/21 au 12/12/21 :

CLUB VAINQUEUR : AS Bosmie Aiguille Charroux.

But marqué à la 18^{ème} seconde de jeu par le joueur Chouly Arnaud lors de la rencontre de D3 Bosmie Charroux / AS Ambazac 2 du 17/10/21



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 2 :

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**
- **Poule B** : Rencontre **AS St Priest Taurion / Sporting Limoges Val** du 18/12/21, suite au rapport de l'arbitre mentionnant l'impraticabilité du terrain à l'entame de la seconde période, la commission fixe la rencontre à rejouer **le Samedi 19 février 2022 à 20h au stade municipal de St Priest Taurion**.

DEPARTEMENTAL 3 :

- **Poule C** : Rencontre **Alouette FCRG (2) / US La Roche l'Abeille** du 14/11/21. Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux à la date du 24 novembre 2021 concernant une évocation d'un joueur en état de suspension, La commission,
 - Se conforme à cette décision
 - Enregistre le résultat :

➤ **Alouette FCRG (2) : 0 (- 1 pt) / US La Roche l'Abeille : 7 (3 pts)**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

Challenge des réserves :

- **Poule F :** Rencontre **AS Ambazac 2 / US Veyrac 2** du 19/12/21.

La commission débite le club de l'AS Ambazac de la somme de 10 € pour non transmission FMI dans les délais.

Calendrier des coupes (sous réserve de report de journées) :

- **1/16^{ème} de finale coupe de la Haute vienne** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h30. (présence des représentants de clubs en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)
- **2^{ème} tour Challenge du district « Marcel Paillet »** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h.
- **1^{er} tour Challenge Georges Var** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h.
- **1/16^{ème} de finale du Challenge des réserves** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 2 février à 18h.

Prochaine réunion le mardi 11 janvier.

Le Président

Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER